

ire librement
l'exportation.
nt exclus, et
la colonie des
l'affaiblisse-
mettai. en
essions loin-
lottes anglai-
s ne pouvant
x neutres eu-
s plus essen-
ches proprié-
leurs ballots
cre, ne pou-
u pain. Aussi,
es françaises
rible disette.
la en 1756,
t-Domingue,
de deux quin-
res; la bar-
ui auparavant
120 livres,
même temps
fé décroissait
de première
nit une paire
r 1500 livres

esclaves, plus
p d'entre eux
aller travailler
qu'ils ne pou-
ces malheu-
e profiter de
faim, faute
les recevoir.
euses furent
nis. La Gua-
la Grenade,
Lucie furent
les Anglais;
tresse, était
que la paix
per quelque
et la cession
l'ississippi di-
urces com-
es contrées,
aux, du riz,
s, apparte-
r, se trou-

lles deman-

dèrent hautement la suppression des lois prohibitives, dont les cruels résultats venaient de s'appesantir sur eux. Ils rencontrèrent de violents obstacles dans les réclamations intéressées des négociants des ports français, qui s'écriaient qu'on allait les ruiner, si l'on admettait la concurrence de l'étranger. Le gouvernement, frappé des maux réels des colons, mais redoutant les malheurs beaucoup plus incertains de la concurrence, prit des demi-mesures qui ne satisfirent aucun des intérêts. Un arrêté du conseil d'État, en date du 29 juillet 1767, rendit neutres le port du Carénage Sainte-Lucie, pour les îles du Vent, et celui du môle Saint-Nicolas pour Saint-Domingue. Les étrangers purent y apporter du riz, des bois, des légumes et des animaux vivants. L'importation des salaisons, soit en viande, soit en poisson, ainsi que celle des ustensiles de toute espèce, continua d'y être interdite.

En choisissant comme lieu d'entrepôt le môle Saint-Nicolas, qui était séparé du Cap par une côte de soixante lieues, on avait espéré que le cabotage qui devait en naître, formerait pour la guerre une pépinière de bons matelots. Mais l'expérience prouva toute l'erreur de ce calcul. Les caboteurs, gens de toutes nations et de toutes couleurs, disparurent au premier signal de guerre, et plusieurs d'entre eux s'en allèrent servir sur les corsaires ennemis, et firent d'autant plus de mal, qu'ils connaissaient mieux les côtes.

De plus, les longueurs et les difficultés du cabotage de l'entrepôt aux différentes parties de l'île, les frais d'entrepôt, ceux d'un double transport, rendraient tous les objets.

Un nouveau monopole s'était d'ailleurs établi. Les négociants établis au môle Saint-Nicolas s'étaient associés ensemble pour fixer le prix des objets importés. D'une part dépositaires de toutes les entrées étrangères, consignataires, de l'autre, de toutes les marchandises de l'intérieur, ils tenaient à leur discrétion les acheteurs et les vendeurs. En passant dans les vaisseaux des caboteurs, les marchandises augmentaient de prix; puis elles entraient dans les magasins des négociants du Cap, qui devaient y trouver leur bénéfice. De sorte que de

main en main, le prix de chaque objet augmentant toujours, il était livré au consommateur après avoir en route quadruplé ou décuplé. La liberté, si restreinte, du commerce étranger devenait une véritable illusion ou un impôt onéreux.

Aussi s'organisa-t-il une contrebande active, que favorisait le développement des côtes à parcourir du môle au Cap. M. Placide Justin estime à la somme de vingt millions le produit annuel de la contrebande (1). Est-il besoin d'un autre argument pour démontrer tous les défauts d'une organisation vicieuse?

Cependant, malgré tous les obstacles, les richesses de la colonie se développaient avec une rapidité prodigieuse. La suppression des compagnies permit à la traite des nègres de s'étendre sans restrictions. Les travailleurs abondèrent, et les produits divers des plantations se multiplièrent à l'infini. C'est une vérité triste à confesser; mais on ne saurait disconvenir que l'acquisition régulière d'esclaves sans cesse renouvelés n'ait été la source et peut-être l'unique condition des prospérités coloniales.

Malheureusement, avec le système prohibitif, le moindre incident extérieur compromettait les colonies, et même les événements du hasard les livraient sans défense à l'avidité des accapareurs. En 1766, un ouragan avait dévasté la Martinique: les négociants français, au lieu de venir en aide aux colons, suspendirent leurs transactions. Les pertes étaient énormes; on enlevait les moyens de les réparer.

En 1770, Saint-Domingue fut bouleversé par un tremblement de terre: toutes les récoltes furent ruinées, les provisions détruites. Une famine était imminente: un riche propriétaire offrit d'aller à la Jamaïque chercher des subsistances et de faire les avances nécessaires. Les capitaines des navires en rade, représentants des armateurs de la métropole, s'opposèrent à ce qu'on autorisât le commerce avec les Anglais, assurant qu'ils avaient à bord des vivres pour quinze jours. Ils firent du pain, et le livrèrent à un prix exorbitant. La misère publique fut exploitée avec une audace

(1) P. 117.